

Le journal de STEENWERCK



Pour plus d'information

UN ÉVÈNEMENT

ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

46^{ÈME} ÉDITION



LES 100 KM DE Championnats de France 2023 STEENWERCK

17 ET 18
MAI 2023



" Chacun sa course, Chacun son rythme,
mais tous le même chemin. "



PARTENAIRES PRINCIPAUX

ATHLE.FR

f t i #CFATHLÉ



L'EDITORIAL DE JOEL DEVOS



INFORMATIONS MUNICIPALES

- Comptes-rendus du conseil municipal
- Etat-civil
- 1^{er} forum de l'utilité sociale
- La vie animée dans l'EHPAD
- Urbanisme

SCOLAIRE / JEUNESSE

- Infos des ALSH
- La feuille de l'école du Tilleul
- Le carnaval de l'APE du Tilleul
- Des nouvelles de Saint Joseph

INFOS DES ASSOS

- AFM Téléthon
- Musée de la vie rurale
- 100 km à pied de Steenwerck
- US Gazette
- Médiathèque de la Croix du Bac
- Des nouvelles du BCS
- Le brevet de la Roue Libre
- Les archers steenwerckois
- Des nouvelles de la JSS
- Formule été au TCS

Les numéros utiles à conserver



Téléphone : 03.28.49.94.78

Site internet : steenwerck.fr



Infos : contact@steenwerck.fr

: Ville de Steenwerck

Directeur de la publication : Joël Devos

Directeur de la rédaction : Joël Devos

Rédaction : Mairie & Associations

Crédits photos : Mairie & Associations

Secrétariat & Impression : Michel Forceville

Tirage : 1 800 exemplaires

Dépôt légal : Juin 2008

Journal gratuit

Publication disponible en lecture et
téléchargement sur steenwerck.fr

Sobriété et inflation, deux mots de notre vocabulaire revenus en force dans le langage courant et tout particulièrement dans les médias d'information, écrits, télévisés ou autres réseaux sociaux.

Si le premier était cantonné essentiellement à la consommation d'alcool et à la nécessaire «sobriété», recommandée tant pour des raisons de santé que d'accroissement des risques d'accidents routiers, le second avait quasi disparu depuis les années 1980. Réapparue depuis l'été 2021, l'inflation atteint des niveaux records, dépassant les 10 %, parfois même les 20 % dans certains pays européens !

En raison des mesures d'urgence prises par l'Etat, la France enregistre un taux maîtrisé voisin de 6 à 7 % mais dont les conséquences sont néanmoins de plus en plus pesantes sur le pouvoir d'achat des familles en ce début d'année.

Ainsi, ces deux termes que rien ne semblait rapprocher sont à présent devenus indissociables.

La commune n'y fait pas exception et en raison de l'augmentation des prix, notamment de l'énergie, elle s'est engagée dans un comportement de sobriété généralisé depuis plusieurs mois afin de gérer au plus près les deniers publics dont elle a la responsabilité.

Tous les utilisateurs des équipements publics se sont associés à cette démarche en acceptant par exemple, de bonne grâce, une diminution sensible de la température à l'intérieur des locaux municipaux.

De même, nous commençons à percevoir sur nos factures les effets des investissements très importants réalisés depuis ces dernières années pour réduire nos consommations énergétiques (éclairage public, isolation, chaudières performantes, etc...).

Ces difficultés et les changements d'attitudes qui en résultent auront par ricochet permis une baisse des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère participant ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique dont nous mesurons à présent les effets dans notre quotidien.

Si, comme dit le vieil adage : « *À toute chose malheur est bon* », espérons néanmoins un retour rapide à un avenir moins incertain .

Très cordialement à chacun de vous,

Compte-rendu du Conseil municipal du 09 mars 2023

1 – Rapport d'orientation budgétaire 2023

Monsieur le Maire présente le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui retrace les éléments de contexte économique national, une synthèse des résultats réalisés lors du budget écoulé, une analyse de l'épargne et de la dette, les perspectives en matière de fiscalité, puis les principales orientations en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement proposées dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2023.

Le Conseil municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire et de Madame la Première Adjointe, adjointe aux finances, et après avoir débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023 prend acte du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 tel que présenté.

2 – Accord définitif pour la réalisation de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux (électriques, éclairage public, télécom) rue de la Gare / Côté Gare

Monsieur le Maire de la commune de Steenwerck rappelle que la commune est membre du SIECF.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité le SIECF pour la réalisation de travaux d'effacement et d'enfouissement rue de la gare / côté gare. Ces travaux d'effacement et d'enfouissement entrent dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le SIECF et ENEDIS. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF et la maîtrise d'œuvre par les services techniques du SIECF.

Monsieur le Maire rappelle que les aménagements en matière de voirie, sont à la charge de la Commune et/ ou de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SIECF a donné un accord de principe pour la réalisation de ces travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux. Le montant maximum des travaux est fixé à 330 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner un accord définitif pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve définitivement le projet exposé dans la présente délibération et donne un accord définitif pour la prise en charge, par la Commune, de la part résiduelle qui se décompose ainsi :

	Cout total prévisionnel des Travaux (en € HT)	Cout total prévisionnel des Travaux (en € TTC)	Part à charge prévisionnelle de la commune 30% sur la basse tension (en € HT)
Réseau de distribution publique d'électricité	152 000	182 400	45 600
Réseau télécom numérique	90 500	108 600	90 500
Réseau et matériel éclairage public	87 500	105 000	87 500
TOTAL	330 000	396 000	<u>223 600</u>

- Sollicite le SIECF pour un étalement de la participation de 223 600 € sur 5 exercices comptables, Précise que la participation sera fiscalisée pour un montant annuel de 44 720 € HT par an,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge,
- Note que les aménagements en matière de voirie, sont à la charge de la Communauté de Communes.

Délibération adoptée par le Conseil municipal par 23 voix favorables et une abstention

3 – Accord définitif pour la réalisation de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux (électriques, éclairage public, télécom) rue de la Gare / Côté Mairie

Monsieur le Maire de la commune de Steenwerck rappelle que la commune est membre du SIECF.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité le SIECF pour la réalisation de travaux d'effacement et d'enfouissement rue de la Gare – côté mairie. Ces travaux d'effacement et d'enfouissement entrent dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le SIECF et ENEDIS.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF et la maîtrise d'œuvre par les services techniques du SIECF.

Monsieur le Maire rappelle que les aménagements en matière de voirie, sont à la charge de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SIECF a donné un accord de principe pour la réalisation de ces travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux. Le montant maximum des travaux est fixé à 239 500 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner un accord définitif pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve définitivement le projet exposé dans présente délibération
- Donne un accord définitif pour la prise en charge, par la Commune, de la part résiduelle qui se décompose ainsi :

	Cout total prévisionnel des Travaux (en € HT)	Cout total prévisionnel des Travaux (en € TTC)	Part à charge prévisionnelle de la commune 40% sur la basse tension (en € HT)
Réseau de distribution publique d'électricité	124 000	148 800	49 600
Réseau télécom numérique	66 500	79 800	66 500
Réseau et matériel éclairage public	49 000	58 800	49 000
TOTAL	239 500	287 400	<u>165 100</u>

- Sollicite le SIECF pour un étalement de la participation de 165 100 € HT sur 5 exercices comptables, Précise que la participation sera fiscalisée pour un montant annuel de 33 020 € HT par an,
- Note que les aménagements en matière de voirie, sont à la charge de la Communauté de Communes.

Délibération adoptée par le Conseil municipal par 19 voix favorables et 5 abstentions.

4 – Signature du contrat d’objectifs niveau 2 entre la commune et le Conseil départemental du Nord

Le Département du Nord, acteur du développement territorial, contribue à travers les missions confiées à la Médiathèque départementale du Nord (MdN), à :

- Aider les bibliothèques à être des espaces de citoyenneté et d’échanges en proposant une offre documentaire diversifiée et plurielle (en écho aux grands débats de société tels que la biodiversité, le réchauffement climatique, les droits de l’homme, la laïcité...) et permettre « l’épanouissement culturel de l’individu et des groupes sociaux » ;
- Garantir l’égal accès du citoyen aux bibliothèques, affirmer le rôle social, culturel et éducatif de la lecture publique ;
- Développer, soutenir et conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture, à l’information et aux loisirs ;
- S’adapter aux réalités territoriales et aux pratiques culturelles des habitants ;
- Encourager le travail intercommunal entre les bibliothèques et développer des stratégies de coopération entre acteurs sociaux, éducatifs et culturels

Il est proposé au Conseil de signer un contrat d’objectifs ayant pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil départemental du Nord et la commune pour le développement du service.

Délibération adoptée à l’unanimité par le Conseil municipal

5 – Convention avec le Département du Nord relative au busage de fossé, la création d’un cheminement piétonnier et à leur entretien ultérieur

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, dans le cadre des aménagements sur la RD 122 dite « rue de l’Epinette » consistant à la continuité du busage de fossé, la création d’un cheminement piétonnier et leur entretien ultérieur, la nécessité de conventionner avec le Département du Nord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Département du Nord relative au busage de fossé, la création d’un cheminement piétonnier et à leur entretien ultérieur, relative à la RD122 dite « rue de l’Epinette » du PR 28+0113 au PR 28+0186

Délibération adoptée à l’unanimité par le Conseil municipal

6 – Signature d’une convention relative au déneigement des voies communales avec la CUMA de la Cordée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l’article 10 de la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d’orientation agricole permet à toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole d’apporter son concours aux communes pour assurer le déneigement des voies communales au moyen d’une lame communale montée sur son propre tracteur.

Vu la nécessité de prévoir le déneigement des voies communales, il informe le Conseil que conformément à la loi citée supra, une demande de prix a été sollicitée auprès de la CUMA de la Cordée (Coopérative d’Utilisation de Matériel Agricole) située à STEENWERCK 8, rue des Dames.

Considérant que le tarif proposé par la CUMA de la Cordée pour la mise à disposition du personnel et du tracteur a évolué, passant de 58 € HT de l’heure à 60 € HT, justifié par la hausse du prix du carburant, la lame étant fournie par la commune.

Il est proposé au Conseil de signer une convention pour le déneigement des voies communales avec la CUMA de la Cordée, renouvelable tacitement.

Délibération adoptée à l’unanimité par le Conseil municipal

7 – Avenant n°1 au lot n°6, Menuiseries métalliques, du marché de travaux de restauration partielle du clos-couvert de l’Église Saint Jean-Baptiste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°046-2021 du 2 septembre 2021 retenant les entreprises pour le marché de travaux de restauration partielle du clos-couvert de l’Église Saint Jean-Baptiste.

Il informe l’Assemblée que dans le cadre des travaux de la tranche ferme, il est apparu, suite à la mise en place des échafaudages et à l’enlèvement des fientes, que l’état sanitaire des ossatures métalliques des 3 rosaces ne permet pas leur restauration comme cela est prévu dans le lot n°6, Menuiseries métalliques. Il en est de même pour l’un des châssis de la tourelle d’escalier côté sud.

Il s’avère nécessaire de remplacer ces éléments.

Par ailleurs, les châssis de la tourelle d’escalier côté nord ne sont pas accessibles depuis l’intérieur, rendant impossible le remplacement des verres cassés ou manquants. Il est proposé de placer des filets anti-volatiles au-devant de ces baies.

Il informe l’Assemblée que le coût de la réalisation de ces travaux entraîne une augmentation forfaitaire de 6 688,82 € H.T., ce qui amène l’ensemble du lot (marché et avenant) à 37 363,56 € H.T.

Il est proposé au Conseil municipal d’accepter la proposition de l’Atelier Pierre BROUARD pour un montant de 6 688,82 € H.T., soit 8 026,58 € T.T.C. qui fera l’objet de l’avenant n°1 au lot n°6.

Délibération adoptée à l’unanimité par le Conseil municipal

8 – Avenant n°2 à la convention n°2 avec le SDIS du Nord portant sur les biens meubles et immeubles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la Départementalisation du Corps des Sapeurs-Pompiers au 01/04/2022, il avait été prévu à l'article 5 de la convention n°2 « les biens meubles et immeubles » une récupération auprès du SDIS d'un coût forfaitaire de 20 % des dépenses de chauffage, d'électricité et d'eau pour l'ensemble du bâtiment dans lequel est inséré le Centre de Secours.

Au vu de l'usage et de la surface, il a été convenu, en accord avec le SDIS du Nord, d'une nouvelle clé de répartition des frais liés à la consommation des fluides.

Il est proposé au Conseil d'accepter l'avenant présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

9 – Participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph

Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école privée Saint Joseph,

Vu la délibération n°045-2022 du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 portant sur le montant du forfait communal alloué aux élèves de l'école privée Saint-Joseph,

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle étude des critères et des montants à prendre en compte dans le calcul du forfait
Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour le 1^{er} trimestre 2023 le montant du forfait communal à 720 euros par élève sur la base des enfants inscrits au 1^{er} septembre 2022 ; de fixer le forfait communal par élève scolarisé à Steenwerck à 654 €, à compter du 1^{er} avril 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

10 – Actualisation du tableau des effectifs

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du CTPI réuni le 14 octobre 2022 sur la suppression des quatre postes présentés et la création de 2 postes présentés,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'actualisation du tableau des effectifs, suite à des modifications de durées de temps de travail, de promotions, de suppressions et de créations de postes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les propositions énoncées, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 21 h 45.



Vous venez de vous installer sur la commune de Steenwerck, nous sommes heureux de vous accueillir et vous compter parmi nous. Une cérémonie pour vous souhaiter la bienvenue sera organisée prochainement.

Ainsi, nous vous invitons à vous inscrire en Mairie pour vous faire connaître.

Téléphone : [03 28 49 94 78](tel:0328499478)

Courriel : contact@steenwerck.fr

NAISSANCES

SÉNÉCHAL Arthur né à Lille le 12 novembre
SAUMON Jules né à Armentières le 19 décembre
FATRAS César né à Lille le 31 décembre
GODART Clémence née à Hazebrouck le 15 janvier
BARROIS Léonie née à Hazebrouck le 25 janvier
CARON Aglaé née à Lille le 28 janvier

DÉCÈS

DEKEIRLE Philippe à Steenwerck (69 ans)
DENNEULIN Paulette à Steenwerck (89 ans)
DUHOT Paulette à Steenwerck (87 ans)
BARBION Albert à Armentières (96 ans)
GAMBIER Pierre à Lomme (65 ans)
DELCROIX Philippe à Bailleul (71 ans)
WESLINCK Roger à Steenwerck (92 ans)
DUFOUR Anne-Marie à Steenwerck (76 ans)
ATTE Yapi à Steenwerck (75 ans)
FONTAINE René à Lomme (80 ans)
MOREAU Anne à Bailleul (55 ans)
CARLIER Martine à Steenwerck (79 ans)

MARIAGE

DELEBARRE Wesley et **JOLIBOIS** Amandine

Changement de date

Nous tenons à vous informer que L'opération village propre qui était initialement prévue le samedi 25 mars est reportée au samedi 6 mai.

Dates des prochains journaux de Steenwerck

N°	Date limite d'envoi des articles
256	Samedi 13 mai 2023
257	Samedi 12 aout 2023
258	Samedi 10 novembre 2023



Le Samedi 1er avril 2023

De 9h à 13h

A la Maison Decanter

Le CCAS de Steenwerck organise son 1er **Forum de l'Utilité Sociale**

**Echanges autour de problématiques sociétales
qui peuvent tous nous concerner**

**(violence, addiction, harcèlement, handicap,
troubles dys : dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...,
maintien à domicile des personnes dépendantes)**



Vous aideront à
Déceler, Prévenir, Protéger, Accompagner ...

Programme de la matinée : Stands d'information et de sensibilisation, diffusion de films/reportages, animations sous forme de Jeu de l'Oie, Trivial Pursuit ...
Deux ou Trois sessions d'Escape Game (thématique harcèlement scolaire) par groupes de 7, soit 21 places disponibles : il est donc possible de vous inscrire par avance au CCAS 03.28.49.94.78



Déceler - Prévenir Protéger - Accompagner



Seront présents :



- **La Rose des Flandres** : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions



- **L'Iris Bleue** : Association qui a pour objet la prise en charge et la prévention des violences conjugales et intra-familiales



- **MarcelMent** : association accompagnant les victimes de harcèlement scolaire et leurs familles



- **Du!Se** : intervenant sur le harcèlement en milieu scolaire



- **APEDYS** : association de soutien aux familles, enfants et parents souffrant de troubles DYS (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie).



- **Dyspraxie France DYS 59-62** : association œuvrant en faveur des personnes dyspraxiques (difficulté à réaliser certains gestes/actions volontaires)



- **Avenir Dysphasie** : association ayant pour but de venir en aide aux enfants et aux adultes touchés par une dysphasie (des troubles complexes du langage).



- **Les Papillons Blancs** : association parentale qui accompagne les personnes en situation de handicap et leurs familles



- **L'ADMR** : association de services à la personne en milieu rural

Possibilité d'entretiens individualisés et confidentiels.
ENTRÉE GRATUITE - TOUT PUBLIC

La vie animée dans l'EHPAD

Rendez-vous pris pour présenter chaque service de l'Ehpad Résidence Abbé Lefrançois du village....

Dans un journal précédent, nous vous avons parlé du PASA (Pôle d'activités de soins adaptés), cette fois-ci nous vous expliquons le fonctionnement du service animation.

Le mot animation est synonyme de vie, d'activité, vivacité, mouvement, exister, communiquer, donner l'impulsion, **l'animation est un état d'esprit**

Elle a pour objectif distraire, susciter la curiosité, garder une autonomie physique et de l'estime de soi, stimuler les capacités de chacun, apporter du bien-être et éviter l'isolement en favorisant les liens avec l'extérieur et la famille.

Le service fonctionne 7 jours sur 7 de 9h à 17 h dans un lieu agréable qui donne sur le jardin.

Il est mené par Rita animatrice diplômée, accompagnée de Séverine, également portée par les aides-soignantes avec une équipe de bénévoles pour les différentes activités mais aussi d'intervenants extérieurs que nous citerons ci-après.

Afin de garder les repères temporo-spatiaux, des activités sont hebdomadaires tels que le chant, le réveil musculaire, le loto...

Les ateliers déco, création, floral, jardinage, culinaire, les jeux de société et de mémoire, la revue de presse, les jeux d'adresse, les travaux d'aiguilles, les tâches ménagères sont planifiés sur la semaine et affichés afin que les habitants puissent en prendre connaissance, ces derniers peuvent proposer des activités en participant à la commission d'animation.

La résidence aime recevoir du public, nous accueillons les enfants des écoles Jean Monnet et Saint Joseph mais aussi les enfants du Centre aéré pendant les vacances scolaires, les rencontres intergénérationnelles sont primordiales pour nos aînés.

Il ne faut pas oublier les activités centrées sur les nouvelles technologies : visio et jeux sur « ardoiz »

Grâce à une équipe de bénévoles et l'Abbé Bertrand, le vendredi matin nos habitants peuvent s'ils le souhaitent participer à la messe.

Depuis 18 mois, des intervenants professionnels nous font découvrir leur passion tels que la poterie-modelage, la musicothérapie, la zoothérapie, l'équithérapie, la sophrologie, les contes, les séances bien-être et magnétisme certains interviennent toutes les semaines, d'autres tous les 15 jours. Nous découvrons des talents parmi nos aînés.....

Tous les mois nous fêtons les anniversaires sous un air d'accordéon, nos habitants sont accueillis dans une petite salle pour le repas du midi avec apéro, décoration de table et reçoivent leur cadeau d'anniversaire offert par l'Association Amitié et Loisirs de la résidence.

Nous fêtons les événements calendaires tels que le 1^{er} janvier, la Chandeleur (on mange des crêpes), le Carnaval (on mange des beignets) la fête des grands-mères (composition de jonquilles), Pâques (des chocolats sont offerts), le 1^{er} mai (brin de muguet) la Fête des mères et des pères (parfum), le banquet des Aînés, le marché de Noël et Noël....

Tous ces présents sont offerts par Mme Monnin, directrice de l'Ehpad et l'association Amitié et Loisirs.

Nous sommes une résidence ouverte sur l'extérieur, et beaucoup de sorties sont proposées. Nous serons d'ailleurs très prochainement doté d'un véhicule équipé pour le transport des fauteuils roulants celui-ci permettra les sorties : au musée de la vie rurale, au musée des orgues, au musée du Louvre-Lens, au musée des Flandres, au marché de Bailleul, la visite de Cassel, les ballades au Mont-noir, Mont des Cats, journée à la mer et bien d'autres...sans oublier le séjour de vacances à Wissant chaque année.

Nous en profitons pour faire passer un message : à vous associations steenwerckois, n'hésitez pas à prendre contact avec le service animation pour des rencontres ou des démonstrations de vos activités



Vous souhaitez :

- Réaliser une nouvelle construction.
- Faire une extension.
- Installer des panneaux photovoltaïques.
- Poser une clôture.
- Modifier votre garage pour en faire une pièce à vivre.
- Isoler/modifier vos façades extérieures.
- Changer de fenêtres.

> **Vous devez effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme** (Permis de Construire, Déclaration Préalable de travaux, Permis de Démolir...).

Quelles sont les règles applicables dans ma commune ?

Avant tout projet de construction, il est nécessaire de se renseigner sur les règles de constructibilité qui s'appliquent à votre terrain. Sauf cas particulier des lotissements, les règles d'urbanisme applicables sont celles en vigueur au moment de l'approbation de l'autorisation d'urbanisme.

> **Sur le territoire de la CCFI, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) approuvé le 27/01/2020 et modifié le 15/03/2022 est en vigueur.**

<https://cc-flandreinterieure.fr/fr/rb/351483/plui-h>

Pour connaître la réglementation applicable à votre projet, vous pouvez soit :

- Consulter le PLUI-H sur le site web de la CCFI - rubrique urba/habitat - Plui-H.
- Vous rendre dans votre mairie.
- Contacter le service urbanisme de la CCFI : urbanisme@cc-flandreinterieure.fr ou 03 74 54 00 71.
- Questions relatives au Guichet Unique : guichet-unique-ads@cc-flandreinterieure.fr.

Quelle autorisation pour quel projet ?

Je modifie l'aspect extérieur - Création d'ouverture - Pose de panneaux solaires - Rénovation de toiture - Installation de fenêtre de toit - Ravalement, peinture de façade - Construction d'une pergola Déclaration préalable Je construis une annexe - Construction abri de jardin, local technique, carport, ... - Moins de 5 m² de SP ou ES* : Aucune formalité - Moins de 20 m² de SP ou ES* : Déclaration préalable - Plus de 20 m² de SP ou ES* : Permis de construire - Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) : Déclaration préalable * SP : Surface de Plancher ES : Emprise au Sol	Je réalise une extension Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte, ... EN ZONE URBAINE (U) - Moins de 40 m² de SP ou ES* : Déclaration préalable - Plus de 40 m² de SP ou ES* : Permis de construire DANS LES AUTRES ZONES (R, N, AU) - Moins de 20 m² de SP ou ES* : Déclaration préalable - Plus de 20 m² de SP ou ES* : Permis de construire J'installe un portail ou une clôture (à l'alignement ou en limite séparative) - Édification ou modification de la clôture - Création ou modification de l'accès Déclaration préalable J'installe une piscine enterrée ou hors sol - De moins de 10 m² installée moins de 3 mois/an : Aucune formalité - De 10 à 100 m² sans couverture ou < 1,80 m : Déclaration préalable - De plus de 100 m² ou couverture à > 1,80 m : Permis de construire
--	--

*NB : seuil du recours à l'architecte obligatoire fixé à l'article R. 431-2 du code de l'Urbanisme

Où déposer mon dossier ?

- Soit auprès de votre mairie en version papier.
- Soit **en ligne** via le **Guichet Unique** de la CCFI : <https://flandreinterieure.geosphere.fr/guichet-unique>.

> **Service 24/24h**, depuis chez soi, sans imprimer le dossier, avec un suivi en temps réel de l'avancement de celui-ci.

> Toutefois, **pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande** en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour : **choisir** le formulaire CERFA adapté à vos travaux ; **éditer** l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction ; **anticiper** votre calendrier de réalisation.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie ou du service Urbanisme réglementaire de la CCFI :

urbanisme@cc-flandreinterieure.fr ou 03 74 54 00 71.



**pour toute demande d'autorisation d'urbanisme
déposée en mairie
à compter du 1^{er} septembre 2022**

Contact :
votre espace
sécurisé sous
www.impots.gouv.fr

Édition 2023

POURQUOI UNE TAXE D'URBANISME ?

Votre projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement génère, dans la majorité des cas, une **Taxe d'Aménagement (TAM)** et une taxe **d'Archéologie Préventive (TAP)**.

La TAM comprend une part communale finançant les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La TAP finance les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol. Pour l'année 2022, le taux de la TAP s'élève à 0,40 %. Pour 2023, il est de 0,64 %.

QUELLES SONT LES DÉDUCTIONS QUI PEUVENT S'APPLIQUER AU CALCUL ?

Un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur forfaitaire liée aux surfaces taxables (base taxable / 2) notamment pour :

- les logements sociaux soumis au taux de TVA réduit et bénéficiant d'un prêt aidé de l'État,
- les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes,
- les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes,
- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale,
- les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Certains aménagements et constructions sont **exonérés de droit** de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du département (ex : les constructions et aménagements affectés à un service public ou d'utilité publique, édifiés par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements exemptés de taxe foncière au sens de l'article 1382-1° du CGI, ne produisant pas de revenus).

D'autres peuvent bénéficier d'**exonérations totales** ou **partielles** dites **facultatives**, sur le territoire d'une commune après délibération du conseil municipal. Il s'agit pour votre commune :

- ☐ des logements et hébergements sociaux,
- ☐ des surfaces des locaux à usage d'habitation principale bénéficiant d'un PTZ+ (prêt à taux zéro),
- ☐ des locaux à usage industriel ou artisanal,
- ☐ des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m²,
- ☐ des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,
- ☐ des maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique.
- ☐ des abris de jardin, serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m², les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

COMMENT DÉCLARER SA CONSTRUCTION ET QUAND PAYER LES TAXES D'URBANISME ?

Le bénéficiaire de l'autorisation de construire doit **télédéclarer** directement depuis son espace personnel sécurisé (via impots.gouv.fr → Biens immobiliers) les données foncières et d'urbanisme **dans les 90 jours suivant la date d'achèvement de ses travaux**. Cette télédéclaration déclenchera l'émission des titres de perception.

Pour les projets d'une superficie supérieure à 5 000 m², deux acomptes, égaux à 50 % et 35 % des montants de la taxe prévisionnelle, sont dus respectivement 9 mois et 18 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

OÙ S'ADRESSER ?

Les références réglementaires, les formulaires

Sur le site internet : www.service-public.fr

Les taux, exonérations facultatives

Mairie de la commune où se situe votre projet

Les modalités de calcul des taxes

Depuis votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr

**SCOLAIRE
JEUNESSE**



CARNAVAL

ACCUEILS DE LOISIRS - HIVER 2023





STEENWERCK

ACCUEILS DE LOISIRS PRINTEMPS 2023

INSCRIPTIONS

dans la limite des places disponibles

Du Lundi 27 mars au
Dimanche 02 avril

sur votre Espace Famille



1 SEMAINE D'INSCRIPTION

Forfait à la semaine



N'oubliez pas de faire
l'inscription et la
RÉSERVATION (calendrier)

LIEUX

Ecole maternelle du Bourg
Maternels

Ecole Jean Monnet
Elémentaires et Ados

GROUPE

Maternels

A partir de 2 ans et demi

Elémentaires

Dès l'entrée au CP

Ados

Dès l'entrée en 6ème

FONCTIONNEMENT

Du lundi 17 au vendredi 21 avril 2023 (5 jours)

Du lundi 24 au vendredi 28 avril 2023 (5 jours)

De **9h00 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**

Accueil échelonné jusqu'à 9h10 le matin
(10h pour les ados) et jusqu'à 13h40 l'après-midi

Il est proposé à tous les enfants
un accueil échelonné jusqu'à 10h
le mercredi avec un petit déjeuner

FUN!



santé
famille
retraite
services



ACCUEILS DE LOISIRS PRINTEMPS 2023

2



CANTINE

Les repas sont à réserver
ou à annuler sur votre
Espace Famille au plus
tard la veille avant 10h00
(le vendredi pour le lundi)

Tout repas commandé non
dédit est dû

Un repas non commandé
est facturé 5.50€



GARDERIES

Matin

De 8h00 à 9h00
(fermeture des portes à 8h50)

Soir

De 17h00 à 18h00

A l'école du Bourg
pour tous
les groupes



PIQUE-NIQUE

A fournir chaque VENDREDI
(jour de sortie)
à votre enfant



Mettre dans un sac avec
son nom et prénom

GOÛTER

Il est fourni et servi
chaque après-midi
par l'Accueil de Loisirs



SANTÉ & AUTORISATIONS

Merci de mettre à jour les informations
sanitaires, les vaccins et les autorisations de
votre enfant sur votre Espace Famille

(dans MA FAMILLE / sélectionnez l'enfant : informations sanitaires, autorisations...)

IMPORTANT!



santé
famille
retraite
services





ACCUEILS DE LOISIRS

PRINTEMPS 2023

3



TARIFS

Forfait à la semaine

Ils sont définis par jour et par enfant

Ils s'appliquent en fonction du Quotient Familial

Les enfants extra-muros scolarisés ou gardés par une assistante maternelle agréée à Steenwerck bénéficient des tarifs ville

30% de remise à compter du 3ème enfant



Quotient Familial

Maternel et Élémentaire

Ados

De 0 à 700
(hors LÉA)

5.25€

5.25€

De 701 à 1000

5.95€

7.95€

Plus de 1000

6.30€

8.35€

Extras-muros

8.40€

12.00€



QF

De 0 à 700
(hors LÉA)

De 701 à 1000

Plus de 1000 et extra-muros

Tarif à la 1/2 heure

0.65€

0.85€

0.95€



GARDERIE

Tarifs à la 1/2 heure et définis en fonction du Quotient Familial



CANTINE

Le repas à 1€ n'est pas applicable pendant les périodes de vacances



QF

De 0 à 700

De 701 à 1000

Plus de 1000

Le repas

3.10€

3.60€

3.90€





ACCUEILS DE LOISIRS

PRINTEMPS 2023

4

TARIFS LÉA

Pour les familles bénéficiaires du dispositif LÉA de la CAF du Nord

Depuis 2014 la commune adhère au dispositif LÉA (Loisirs Équitables Accessibles) proposé par la CAF du Nord



Une aide financière est ainsi apportée aux familles selon les Quotients Familiaux

Pour bénéficier de ces tarifs, les familles doivent être allocataires à la CAF du Nord, assurer la charge d'au moins un enfant et percevoir une ou plusieurs allocation(s) familiale(s) ou sociale(s)



QF	De 0 à 369	De 370 à 499	De 500 à 700
Forfait journée	1.62€	2.92€	3.90€
Garderie à la 1/2 heure	0.12€	0.22€	0.30€

PAIEMENT

Un mail avec votre facture vous sera envoyé et elle sera visible sur votre Espace Famille. Vous pouvez payer en ligne ou à l'accueil de la mairie par chèque, espèces, chèque vacances ou CESU (sauf cantine)

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec l'assistante sociale du secteur au 03.59.73.43.00

Remboursement des frais d'inscription à compter de 3 jours consécutifs d'absence sur présentation d'un justificatif (maladie, hospitalisation, cas de force majeure)

L'équipe du Service Enfance-Jeunesse est à votre écoute pour vous accompagner :

enfance-jeunesse@steenwerck.fr
03.28.49.94.78



santé
famille
retraite
services





ACCUEILS DE LOISIRS ÉTÉ 2023



JUILLET

du 10 au 13 (4 jours)
du 17 au 21 (5 jours)
du 24 au 28 (5 jours)

AOUT

du 31 au 04 (5 jours)
du 07 au 11 (5 jours)
du 14 au 18 (4 jours)
du 21 au 23 (3 jours)



Inscriptions du 12 au 25 juin
sur votre Espace Famille

Dans la limite des places disponibles



Pensez à faire une
pièce d'identité
à votre enfant en prévision
de sorties en Belgique



Rendez-vous sur le site :
ants.gouv.fr

Date de la prochaine **collecte de sang** à Steenwerck

Les journées de collectes de sang sont très importantes car les réserves sont en baisse. L'Établissement Français du Sang (EFS) sonne l'alerte.

L'EFS a appelé, à une nécessaire mobilisation des donneurs face à la baisse des réserves de sang, impactées par les virus hivernaux. " Moins de 85.000 poches de sang sont aujourd'hui disponibles alors qu'il en faudrait plus de 100.000 pour répondre aux besoins des patients en cette période".

On vous donne donc rendez-vous le 21 mai 2023 de 8h à 13h salle Saint Joseph à Steenwerck.

On compte sur votre mobilisation.

L'équipe de l'Amicale des donneurs de sang de Steenwerck



LA FEUILLE DE L'ECOLE DU TILLEUL DE LA CROIX DU BAC !



Fêtons les rois...



Après avoir fêté Noël en décembre, en janvier, nous avons mis à l'honneur les rois ... nous nous sommes, tous réunis pour partager des galettes... Ce fut l'occasion d'un moment de convivialité qui rassemblait les enfants de 2 ans au CM2 !



Puis ce fut le goûter de Mardi-Gras....



Recyclage et environnement

En février, pour faire suite au ramassage d'automne organisé en septembre et au concours de bouchons de novembre, nous avons répondu positivement à la proposition de la municipalité de recevoir le SMICTOM pour des ateliers interactifs sur le thème du recyclage des déchets.



Si vous désirez nous rejoindre : 03 74 81 00 60 ou ce.0592296a@ac-lille.fr

CARNAVAL

LE SAMEDI 25 MARS 2023 À 10H30

Organisé par les enseignants sur le thème :



Départ du défilé à 10h30 à l'école maternelle.

Le carnaval des enfants est ouvert à tous, vous pouvez vous joindre au cortège !!

A l'issue du carnaval, un pot est offert par l'APE, sans oublier de récupérer vos pizzas si commandées.



Ecole Saint-Joseph
10 rue du stade 59181
STEENWERCK
ecole.saint-joseph@orange.fr
03 28 49 95 92
www.stjosephsteenwerck.fr

*Pour les inscriptions des
enfants nés en 2021,
pensez à prendre RDV au
03 28 49 95 92*



PORTES OUVERTES DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH SAMEDI 11 MARS DE 10H00 à 12H00

Présentation des projets

Expositions, photos et jeux dans les classes

Visites guidées par les élèves de CM2

Rencontre avec les enseignants

Présence de l'Association des parents



Le projet « Erasmus » pour parler anglais...



ACTUALITE DE L'ECOLE JANVIER-FEVRIER : LE CARNAVAL !!





Un défi, un espoir pour la vie

L'année 2022 a été un très bon cru et ceci grâce à vous toutes et tous.
De par votre présence à nos manifestations, vos dons, vos lots....
L'association a pu reverser la somme de 12 086,40 € à l'AFM Téléthon.

BRAVO ET MILLE MERQUIS POUR VOTRE GENEROSITE

RENDEZ VOUS POUR NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

(Pour plus d'information 06.31.19.40.55)

Bourse aux capsules

Le Samedi 25 Mars 2023

Dès 9h00

(06.84.41.92.23)

Concours de belote

Le Samedi 25 Mars 2023

A 19h00

Marche

Le Vendredi 31 Mars

Le Avril 01 et 02 Avril 2023

Au 36 rue du Musée

Pétanque

Le Dimanche 14 Mai 2023

Musée de la Vie Rurale

Saison 2023



D'Avril à novembre, le plein d'émotions et d'animations. Le rendez-vous culturel de votre village.

EXPOSITIONS

• Un artiste, un mois ...

De mai à octobre, 6 peintres se succèdent pour exposer dans la galerie du Musée .

Mai: Marie-Agnès CAREYE

Juin : Marie-Claude BOMY

Juillet : Chantal LIBERAL

Août : Maël CLEP

Septembre : Les Couleurs d'Estaires

Octobre : Joël BAILLEUL

Et 3 céramistes:

Alexandra KLUPCZYNSKI

Sandrine De ZORZI

Gwendoline AUBERT

• Le Petit Prince

Sculptures métalliques créées par Alain BOCHARD, 8 scènes tirées du célèbre livre d'Antoine de Saint Exupéry. Elles seront exposées en extérieur et donneront lieu à une série d'animations et de moments de lecture.



• LES GAUFRES

L'exposition revient pendant le mois d'avril avec le rendez-vous de la Fête de la Gaufre. LE 2 AVRIL

Musée de la Vie Rurale

On sort ? Ca se passe près de chez vous!

SAM.

25/03

A 20H30 : LES RONDS D'FLAN

Un concert des Ronds d'Flan, c'est assez difficile à décrire : il faut le vivre...

Plus qu'un simple concert, c'est un véritable spectacle vivant mêlant théâtre, musique, chant et chorégraphies hasardeuses... avec un goût prononcé pour le kitch et l'auto dérision. **Une soirée de plaisir partagé**

Tarif : 10 € RESERVATIONS AU 03 28 50 33 80



Sam.

08/04

A 20H30 : IN BIERO VERITAS PAR LES JUBILATEURS

Humour, poésies, chansons ...et dégustations !

La bière à l'honneur en littérature et en musique avec en intermède, la découverte de quelques bières locales dégustées avec modération.

LES JUBILATEURS optent pour la légèreté et la brièveté des saynètes qui se succèdent vivement.

10€ boissons comprises Réservation au 03 28 50 33 80 ou musee.steenwerck@wanadoo.fr



Ven

28/04

A 20H30 FESTIVAL MUSIQUE AU MUSEE CONCERT DE VINCENT BRUSEL

Vincent Brusel présente son troisième album, 11 nouvelles chansons hardies et sauvages, dans le plus simple appareil. Un genre de blues du bayou audomarois, où les personnages, les astres et les bêtes s'emmêlent, à deux mètres au-dessus de l'eau.

10€ réservations au 03 28 50 33 80



Dim

30/04

DE 15 H A 19H FESTIVAL MUSIQUE AU MUSEE
3 GROUPES DE LA COMPAGNIE LA ROULOTTE RUCHE se succéderont dans l'après-midi pour animer le Musée en musique :

PRINCES à 15h15 BRIBES à 16h30 TOYTOY à 18h
Gratuit (comme l'entrée) Spectacles offerts par le réseau MUZEA



Sam

13/05

A 20H30 CONCERT DE MICHAEL LOME

Gaucher dans un monde à l'envers, sa « main du diable » livre des lignes de basses légères, des arpèges hypnotiques avec ses synthétiseurs analogiques des années 70 et sa guitare folk de la même époque.

Il raconte la nuit, le manque, l'estime de soi, la différence et ces secondes où l'on sait que plus rien ne sera tout à fait pareil.

10€ réservations au 03 28 50 33 80 ou musee.steenwerck@wanadoo.fr





Nous sommes heureux de vous retrouver pour cette 46ème édition des 100km.

Depuis toutes ces années vous faites un accueil chaleureux à notre course, qui est maintenant devenue une tradition dans notre beau village. Vous répondrez toujours présents, en tant que participants, bénévoles ou même supporters de ces centaines de coureurs qui vont fouler notre bitume.

Cette année, nous avons l'immense honneur d'accueillir les Championnats de France 2023 de 100 kilomètres. C'est l'opportunité pour nous de montrer à des participants venant des 4 coins de la France l'esprit de fête et de convivialité des Steenwerckois.

Alors cette année, les 17 et 18 mai, c'est une grande fête qui s'annonce et un grand défilé de coureurs et marcheurs qui aura lieu devant vos maisons.

Pour cette occasion, nous comptons sur vous ...

Une lumière allumée, une bougie, un drapeau français pour honorer les championnats de France, une banderole décorée par vos enfants ou même de la musique... Toutes ces petites attentions font du bien aux participants et réchauffent leur cœur.

Nous vous demandons également de veiller à ce que vos chiens ne soient pas sur la chaussée durant ces 24 heures afin d'assurer la sécurité de tous.

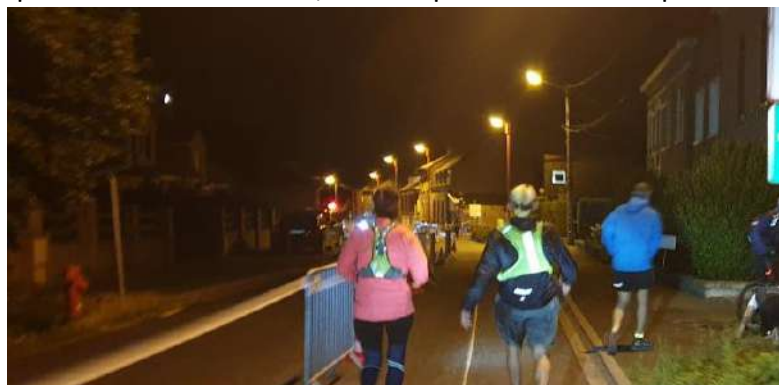
Nous sommes par ailleurs toujours à la recherche de nombreux bénévoles, sans qui cet événement ne pourrait avoir lieu, alors si vous avez quelques heures de disponible, n'hésitez pas à aller vous inscrire sur notre site internet : <https://100kmsteenwerck.fr/> dans l'onglet « Bénévoles » puis en remplissant le « Formulaire » ou par téléphone au : 06 65 44 26 97 ou au 03 74 46 19 00.

Chaque bénévole a une place chère dans notre cœur car c'est grâce à vous que nous sommes là depuis 46 ans.

Nous sommes également ouverts à toute personne voulant s'investir encore plus en intégrant le comité d'organisation. Il y a énormément de travail et de réflexions derrière cette belle course et il y a toujours de la place pour de nouvelles idées. Alors si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

Une reconnaissance du circuit aura lieu le 16 Avril 2023 au matin, alors ne soyez pas surpris de voir des coureurs arpenter vos rues.

Nous vous remercions par avance pour l'accueil chaleureux que vous réserverez à ces gens qui viendront de très loin pour certains. Si les 100 km sont tellement appréciés, c'est certainement grâce à toutes ces petites attentions qui, quand elles se cumulent, font l'esprit des 100 km à pied de Steenwerck.



Restrictions de circulation-stationnement à l'occasion des 100 km dans le bourg :

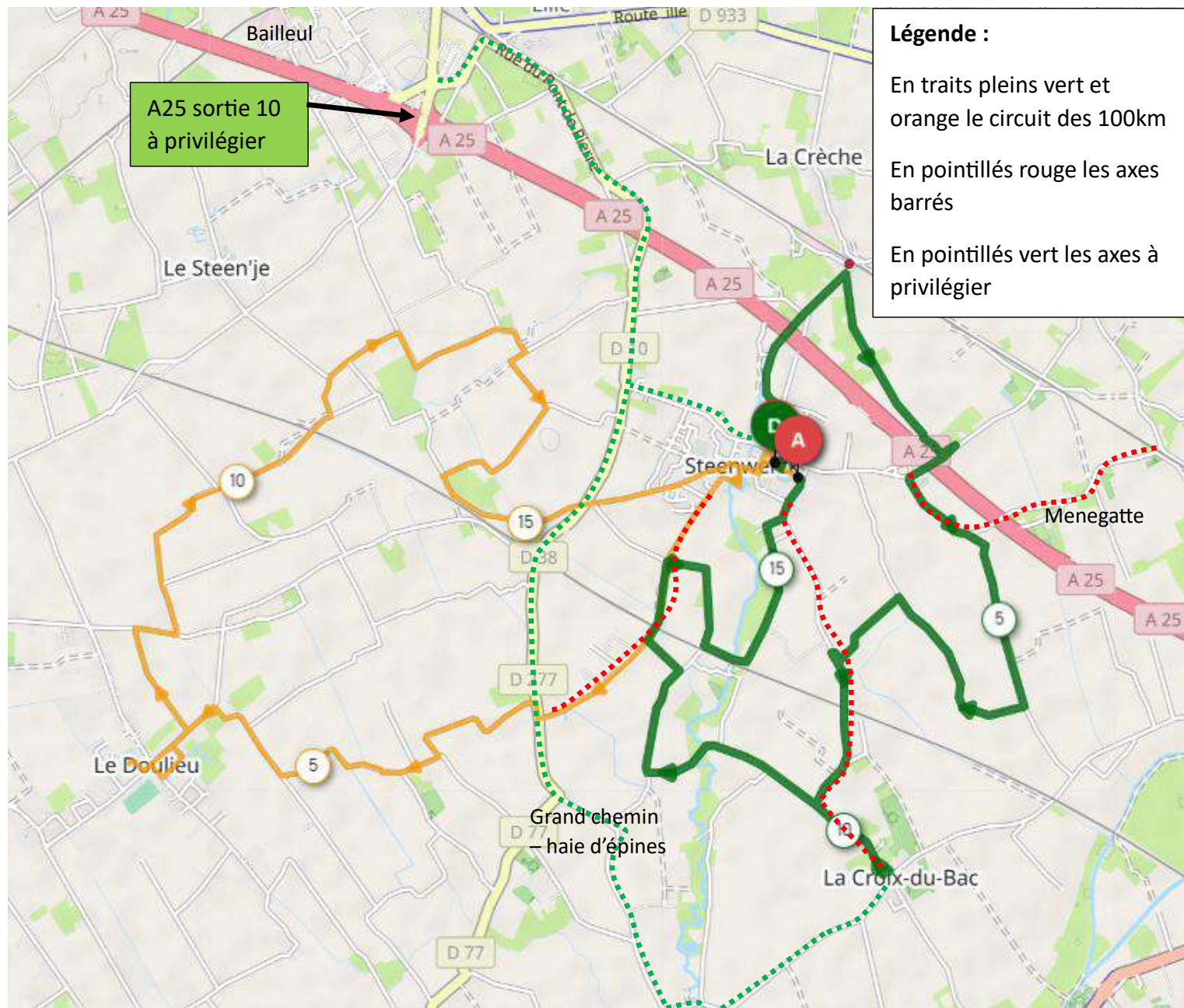
- Le mercredi 17 mai, de 18h45 à 20h, le centre du village sera totalement bloqué avec le départ de 1 000 coureurs – **prenez vos dispositions si vous devez sortir votre voiture**
- Du mercredi 17 mai 13h au jeudi 18 mai 19h, il y aura des restrictions de circulation et stationnement, l'arrêté de circulation sera distribué quelques jours avant dans vos boîtes aux lettres ainsi que dans les commerces.

Restrictions de circulation sur les accès au village :

- La sortie 10 Bailleul de l'A25 est à privilégier
- La route de la Menegatte sera barrée. L'accès à la sortie 9 de l'A25 sera rendue plus difficile.
- Les routes de la Croix du Bac et du Mortier seront barrées. Une déviation est prévue par la rue du Saule, la rue du Beaumart, le grand chemin et la rue de la haie d'épines.
- Vous habitez sur l'une des routes départementales barrées ? Vous pourrez malgré tout accéder chez vous tout en sachant que sur ces axes les voitures ne sont pas prioritaires.

Le mot des organisateurs :

Si les 100 km durent depuis si longtemps, c'est grâce à l'adhésion massive des Steenwerckois. La circulation sera perturbée, mais vous avez la chance d'avoir les 100 km sur le seuil de votre maison. Venez si vous le pouvez participer à la fête, montrez-vous ambassadeurs de votre village, des 100 km face à des personnes qui viennent souvent de très loin découvrir l'accueil des gens du Nord !! Les 100 km nous appartiennent tous. En voiture, si vous roulez à moins de 30 km/h, fenêtre ouverte avec un petit mot pour chaque participant ça serait génial !! La fête sera belle ...





VOUS NE SAVEZ TOUJOURS PAS CE QU'EST L'US CANETTES ? FLASHBACK !

L'association organise des événements culturels, tout en y intégrant une dimension solidaire, destinés à tout public de Steenwerck et des environs. Les objectifs sont de fédérer les habitant.e.s et promouvoir l'engagement de la jeunesse dans le développement de la vie culturelle de la commune. Une vision qui s'accompagne d'une conscience solidaire, s'inscrivant au cœur des faits d'actualités et d'actions de solidarité diverses.



L'US CAFÉ REVIENT POUR SA CINQUIÈME ÉDITION

Le café associatif, organisé par l'US Canettes, revient à partir du **24 Juin jusqu'au 26 Août 2023**. La formule reste relativement la même ; du bénévolat, de la bonne humeur, des planches apéros et boissons locales, du prix libre et de la culture à gogo accessible à toutes et tous.

Au menu :

TOUS LES MERCREDIS

de 15H à 21H
Médiathèque de la Croix du Bac

TOUS LES SAMEDIS

de 17H à 23H
US Café

SOIRÉE D'OUVERTURE

SAMEDI 24/06 - de 17H à 00H

JOURNÉE DE LA LUTTE FÉMINISTE

SAMEDI 1^{ER}/07 - de 15H à 00H

CYCLOZIK

DIMANCHE 16/07 - de 12H à 22H
AVEC LE CAR PODIUM

JOURNÉE DE L'ARTISANAT

SAMEDI 22/07 - de 15H à 00H

JOURNÉE SOLIDAIRE

SAMEDI 05/08 - de 15H à 00H

JOURNÉE DE LA BIODIVERSITÉ

SAMEDI 19/08 - de 15H à 00H

SOIRÉE DE CLÔTURE

SAMEDI 26/08 - de 17H à 00H



MODE RÉCUP' ACTIVÉ !

L'US Canettes est déjà sur les chapeaux de roues pour vous proposer une édition estivale aux petits oignons ! Et pour ça y'a du boulot et on a besoin de mettre le mode récup en route 🚗

On compte donc sur vous si vous avez à donner :

De la tôle, du bois, de la bâche, de la peinture, des pinces, des clous, des vis, des tables, des chaises...

Nous recherchons également des **écocup** 25cl/33cl !

✉ Si vous pensez avoir quelque chose qui pourrait servir n'hésitez pas à nous contacter sur Facebook ou sur l'adresse mail contact@uscanettes.com



APPEL AUX ARTISTES ET AUX BÉNÉVOLES !

Nous cherchons des **artistes** de tous les domaines: musique, art plastique, artisanat, conte, conférence, spectacle vivant et chacun.e.s de celles et ceux qui voudront ajouter à nos événements un peu de leur soleil pour notre programmation 2023 !

✉ Contactez-nous sur Facebook ou par mail à l'adresse culture@uscanettes.com

Si tu n'as pas de talent particulier, mais comme une envie de donner du sens à ton été, n'hésite pas et **rejoins nous !**

✉ Contactez-nous sur Facebook ou par mail à l'adresse contact@uscanettes.com



SUIVEZ-NOUS !

Vous n'êtes pas sur Facebook et vous souhaitez être au courant de nos actions ? Alors inscrivez-vous à notre liste de diffusion en nous envoyant un mail à l'adresse suivante : contact@uscanettes.com

Pour connaître les dernières actualités de l'association, suivez-nous sur nos pages Facebook US Canettes et US Café ou sur notre site internet www.uscanettes.com

"Crise humanitaire, crise d'humanité"

exposition photographique

du 5 /03 au 12 /04

d'Isabelle Serro, extraite de ses reportages terrain sur les parcours migratoires. **Une exposition en résonance avec la thématique du Printemps des poètes "Frontières".**

Son point d'ancrage autour de l'Humain, nous pousse à la réflexion. Dans le cadre du CLEA



Visite guidée de l'exposition avec Isabelle Serro le dimanche 26 /03 à 10h

Dimanche 26 mars de 10h à 12h30 *Atelier « Bouquets de mots »*
thème « Frontières » Ouvert à tous... Suivi d'une auberge espagnole



Le lundi 27 mars à 18h30 avec « Maïak films »

Pour leur résidence CLEA 2023 sur le territoire de la CCFI

Le **Groupe de Recherche des Utopies Réalisées** vous emmènent dans leur univers décalé.

A travers la réalisation de cartes postales filmées, venez imaginer votre tiers-lieu de demain

« Printemps des grainothèques »

En avril des animations seront prévues dans les grainothèques du réseau de la Serpentine (programme complet à venir)

Pour la médiathèque ce sera le
dimanche 16 avril à partir de 10h

Atelier jardin / initiation à la vannerie avec des plantes sauvages / plantation et semis en pots / trocs de plantes et graines / exposition etc etc

Il y en aura pour tous les goûts et nous terminerons par un repas partagé

Ouvert à tous





Basket Club

Steenwerck

BCS NEWS
MARS 2023



Pour ce journal, nous allons faire un zoom sur les équipes de jeunes qui font une très bonne première partie de saison :



Les **U11** sont actuellement divisés en 2 équipes, l'une est actuellement en niveau TD4, après une belle première phase de match. Ils sont 1^{ers} au classement avec une série de belles victoires. Pour la deuxième équipe, dont les joueurs et joueuses évoluent pour la première fois à ce niveau, ils sont en TD6 mais les progrès s'observent de match en match.

De bonne augures pour la suite



L'équipe première des **U13**, qui évolue en division 2, le dernier niveau départemental, est en train de réaliser une saison exceptionnelle. Pour le moment, elle n'a subi que trois défaites depuis le début de saison, et c'est assez exceptionnel. Cette performance est le fruit d'une formation commencée déjà depuis quelques années. Bravo aux différents éducateurs et entraîneurs de ces jeunes. On espère que la suite de la saison sera d'autant plus belle. De belles choses sont encore à venir...

La deuxième équipe **U13** a commencé les matchs plus tard dans la saison, ce fût compliqué au début mais les progrès arrivent de match en match. On encourage ces petits jeunes !!!!



Des nouvelles de nos **U9**, qui ont entamés une série de matchs. Pour la plupart des enfants, c'est la première fois qu'ils participent à un championnat, et en plus sur un grand terrain (quand même réduit en largeur). De match en match, les éducateurs voient de plus en plus d'amélioration dans le jeu de leurs « protégés ».

Plus d'infos sur notre page FACEBOOK : BCSTEENWERCK

Enfin, une façon simple de nous apporter votre soutien ? Venir à la salle Maurice Declercq (14 rue de Nieppe, à Steenwerck) par curiosité ou pour venir encourager votre équipe préférée. Nous vous y accueillerons avec grand plaisir chaque week-end dans la bonne humeur !



STEENWERCK

BREVET ROUTE ET VTT DU LUNDI 8 MAI 2023

**INSCRIPTIONS ET DÉPART
À PARTIR DE 7H00
MUSÉE DE LA VIE RURALE**



ROUTE DE 25 À 100 KM : 3.00€

VTT DE 20 À 50 KM : 4.00€

LES TRACÉS GPS DES PARCOURS SONT SUR LE SITE DE LA ROUE LIBRE

STEENWERCK : <http://larouelibresteenwerck.blogspot.com>



**RAVITAILLEMENTS SUR LES
PARCOURS ET À L'ARRIVÉE**





LES ARCHERS STEENWERCKOIS

TIR DU ROI 29 JANVIER 2023

Le 29 Janvier dernier, le club a organisé le tir du roi. Les archers du club se sont affrontés dans la joie et la bonne humeur afin de remporter le titre. Cette année nous avons une reine Loirat Maddie (-de 12 ans), un roi Wattez Clément (- de 15 ans) et un autre roi Swyndauw Maxime (adultes). Leurs titres seront remis en jeu l'an prochain ! Bravo à eux !



COMPÉTITION 4/5: UN RENDEZ-VOUS RÉUSSI !



Le 26 février était organisée à Steenwerck la compétition individuelle 4/5 dans notre belle ville.

Nous avons accueilli, dans le hangar Dutrie, plus d'une centaine d'archers venus de tout le département. Il a fallu organiser les pas de tir et les rotations afin que chacun puisse tirer dans les meilleures conditions. Malgré le monde et l'odeur des gaufres alléchantes, nos archers n'ont pas démerité et ont réalisé de bons scores. Nos jeunes ont eux aussi assuré.

La prochaine compétition sera la rencontre départementale par équipe qui sera qualificative pour les championnats de France. En route le 26 Mars pour Steenbecque où nous engagerons 2 équipes.

Go Steenwerck Go !!!





Mars 23



Parlons FOOTBALL à Steenwerck

Retrouvez-nous sur Facebook
@jssteenwerck

La saison continue à la JSS !!

Les adultes (classement au 10 mars 2023)

	Poule	Classt	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus
Seniors D2	D	4e/10	11	5	3	3
Seniors D3	A	9e/10	10	2	1	4
Seniors Réserve	A	10e/10	10	0	1	9
Vétérans à 11	B	3e/12	11	7	1	3
Vétérans à 7	G	2e/9	7	5	2	0

L'école du foot (classement au 10 mars 2023)

2ème phase de championnats :

- U14 - PRE D1 : niveau 1 - PreD1 Poule B: 2e sur 6 équipes
Coupe des Flandres U14 : a atteint les 16e de finale
- U12 (moins de 12 ans) : niveau 1 : 1^{er} match gagné
- U12 (moins de 12 ans) : niveau 2 : 1^{er} match gagné
- U10 (moins de 10 ans) : niveau 1 : 1^{er} match gagné
- U5 à U9 (moins de 9 ans) : participation à de nombreux plateaux

Solidarité :

Les U10 ont été sélectionnés pour participer au **challenge sportif et solidaire Kpark** basé sur le plaisir des enfants et le fair-play, le 16 septembre prochain. Le Challenge Kpark est organisé au profit d'associations d'aide aux enfants malades.

Bienvenue
au
challenge
Kpark
2023



Entraînements des Jeunes :

U6 et U7 : mercredi 15h30 à 16h30
U8 : mercredi 16h30 à 18h00
U9 : mardi 17h45 à 19h15 - mercredi 10h30 à 11h30
U10 : mardi 17h30 à 19h00 - mercredi 18h00 à 19h30
U11 et U12 : lundi 18h00 à 19h00 - mercredi 16h30 à 18h00
U13 et U14 : lundi 18h00 à 19h30 - mercredi 18h00 à 19h30

Venez essayer !

Inscriptions et renseignements

Email : steenwerck.js.517821@lfhf.fr

Yannick BARBRY secrétaire : 06 75 90 41 89

Envie de faire du foot ? Contactez-nous ! > 2 essais gratuits.



Convivialité :

Repas des U14
à l'Auberge du
Cheval Blanc →Repas des U10
chez 'Léon' ↓

Dates à retenir :

Dimanche 18 Juin 23 : Fête du Foot**Samedi 9 Septembre 23 :****Rentrée du Foot des Jeunes**

Nouveaux équipements :

Les entreprises locales soutiennent notre club ! Elles ont participé à l'achat d'équipements pour les équipes suivantes :

'Ambulances Arc en Ciel' de
Steenwerck, coupe-vent pour
les U14 D1 !



Un survêtement pour les U10 !

'Garage Turck'
au Seau'Point Feu' à
Nieppe et Béthune**Merci !**

FORMULE ETE

(uniquement valable pour les terrains extérieurs)

Devant le succès rencontré l'an dernier, le TCS reconduit sa " formule été " aux mêmes tarifs que l'an dernier.

**Le TCS vous permet d'accéder aux courts
de fin avril jusqu'à fin septembre !!**

**Tarifs : 20€ pour 1 adulte
40€ pour 1 famille
(ou groupe de 4 pers.)**

Renseignements: tcsteenwerck@gmail.com
<http://tcsteenwerck.free.fr/>

Notes :

- Ces tarifs vous permettent d'accéder aux 2 terrains extérieurs jusque fin septembre sans être licencié au tennis club de Steenwerck.
Une clé d'accès aux courts vous sera fournie en échange d'un chèque de caution.
- Ces tarifs n'incluent pas de licence fft, et ne vous permettent pas de participer à des tournois homologués. Il vous faudra ajouter 30€ supplémentaires si vous souhaitez être licencié.

NUMÉROS UTILES



NUMÉROS D'URGENCE

URGENCE : 112

POMPIERS : 18

SAMU : 15

POLICE : 17

ENFANCE EN DANGER : 119

CENTRE ANTI-POISON :

03.20.44.44.44

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Docteur SOLAU-SAAIDI : 03.28.43.84.59

Docteur POLLET : 03.28.49.97.06

Docteur CODEVILLE : 03.28.49.97.06

Docteur LETERME : 03.28.49.96.49

SERVICES PUBLICS

MAIRIE : 03.28.49.94.78

GENDARMERIE : 03.28.48.84.05

CCAS : 03.74.81.00.62

EHPAD : 03.28.49.96.59

LA POSTE : 3631

SPÉCIALISTES

Kinésithérapeutes :

Madame DUYCK et Messieurs MIGNON/BORGMANN : 03.28.49.90.76

Monsieur MARCHAND : 03.28.50.16.35

Madame NICOLAI : 06.16.34.41.11

Orthophoniste : **Madame LOTTE** : 06.31.16.46.00

Pédicure : **Madame RIDEZ** : 03.28.40.49.38

Dentistes : **Docteurs BRIFFAUT/ LEFEBVRE/DUHAUT** : 03.28.49.96.07

Psychologue : **Madame ANDRIS** : 06.45.91.43.89

BANQUES

Crédit Agricole : 03.28.40.06.61

Crédit Mutuel : 0820.35.22.00

ECOLES

Ecole publique Jean Monnet : 03.28.40.41.88 / 03.28.49.98.59

Ecole publique du Tilleul : 03.74.81.00.60 / 03.28.49.92.29

Ecole privée Saint-Joseph : 03.28.49.95.92

AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Cabinet d'infirmières : Mesdames **LOUIS-JEAN, DANDOY et MOREL** : 06.86.96.08.55

Cabinet d'infirmiers : **Monsieur DELECROIX/Madame CROCHEZ** : 07.67.48.37.89

Infirmière Madame FAVIER : 03.28.40.06.64 / 06.12.54.24.02

Diététicienne : **Madame MALEZIEUX** : 07.69.44.30.36

Sophrologue : **Madame PENALBA** 07.83.76.28.09

Ambulances Arc-en-Ciel : 03.28.41.88.04

Pharmacie des Iris : 03.28.49.94.58

ALIMENTATION

Boulangerie Deboudt :

03.28.49.95.33

Ev'voilà (traiteur) : 07.81.93.32.25

Maison Plouvier : 03.28.49.94.61

Gaufres d'Aurélien façon Annie :

06.16.63.59.55

Au blé d'Havran: 06.63.31.95.80

Nougat des Lys (confiserie) :

03.28.41.47.29

La Ferme du Pont d'Achelles

(primeur) : 03.20.48.60.63

Mon Jardin de Saison (primeur) :

06.83.69.07.13

La Cuisse Dorée (rôtisserie) :

06.63.81.14.63

GAEC du Crusobean (vente directe

viande) : 06.81.70.34.30

SARL CADET (vente directe volaille) :

06.21.19.10.90

ARTISANS / SERVICES

Vap Eco Net : 06.07.96.79.74

Métallerie d'Art Design (escalier sur

mesure) : 06.03.33.38.95

MKD Paysages (aménagement

extérieur) : 06.29.82.27.56

ResidTech (plomberie/électricité) :

06.13.57.19.46

Bob et Simone (graphiste) :

06.28.05.14.37

Ch'ti Ferraille (débarras ferraille) :

06.61.17.08.95

ANTIQUITES ALEX : 06.95.16.44.54

NUMÉROS UTILES (suite)

MODE/ESTHETIQUE

L'atelier Coiffure : 03.28.41.77.13

Salon Christine : 03.28.40.46.00

Institut Véronique : 03.28.49.94.74

LK Tendance (mode) : 06.24.06.58.81

BeautydreambyH (prothésiste

ongulaire) : 07.63.27.41.81

AUTRES SERVICES

Office notarial : 03.28.49.96.61

Auto-Ecole Marie-Hélène :

03.28.43.78.55

Pompes Funèbres DEREURE :

03.28.48.76.18

IMMOBILIER

Agence Immobilière Capart :

03.28.48.38.47

Gery Bouche : 06.40.37.55.59

Séverine Square Habitat :

06.16.08.62.39

BAR / RESTAURATION

Friterie Steenwerckoise :

contact@steenwerckoise.com

Café Brasserie Le Bobek :

03.61.45.66.46

Restaurant Au Cœur Joyeux :

03.28.41.46.86

PMU Tabac Le Flandre :

03.28.49.94.54

RECEPTION

La Ferme des Dames :

07.81.93.32.25

Les Salons de la Prairie :

03.28.49.97.89

Les 3 Roses : 06.11.96.00.58

ARTISANS / SERVICES

Métallerie d'Art Design :

06.03.33.38.95

Rebelote (meubles éco-resp.) :

06.85.66.81.44

Garage Entretien Label Auto :

06.49.59.80.56

ENTREPRISES

Multimécanique : 03.28.40.48.12

Revolution escaliers : 03.28.50.96.67

Entreprise RAMON (charpente) :

03.28.49.93.48

Le Menuisier des Flandres :

06.25.48.35.60

**Le "Guide des Assos" est disponible à l'accueil
de la Mairie et sur le site de la commune.**